

Conditions générales de Participation et de Vente – Marche de la Mutualité 2026

Entre La Mutualité de La Réunion, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 321 073 470, dont le siège social est situé 14 boulevard Doret, BP 340, 97467 Saint-Denis Cedex.

représentée par Mme Marie-Rose ECLAPIER en qualité de directrice de la Mutualité de la Réunion, dûment habilitée aux fins des présentes.

Ci-après l' « Organisateur » ou la « Mutualité de La Réunion ».

D'une part,

Et **la personne physique ou morale** procédant à l'achat de produits ou services de l'Organisateur,

Ci-après, le « **Participant** »

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Mutualité de La Réunion est organisateur de l'événement et éditeur de Produits et Services mutualistes à destination des participants par l'intermédiaire de son site Internet <https://www.marchedelamutualite.re>

La liste et le descriptif des biens et services proposés par l'Organisateur peuvent être consultés sur le site susmentionné lors de l'inscription à l'événement.

Les rédacteurs du site d'inscription et marchand sont :

- Le Service Communication de la Mutualité de la Réunion
- Le Service Ventes de la Mutualité de la Réunion
- Le Service Informatique de la Mutualité de la Réunion
- Le Prestataire de la Plateforme IDLOOM société constituée et existant sous le droit belge, ayant son siège social à Drève Richelle 161L/76, 1410 Waterloo, Belgique, et inscrite à la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) sous le numéro d'entreprise BE 0639.967.792.

L'hébergement du site est assuré par la société Gandi SAS - 63, 65 Boulevard Massena,

75013 Paris, France - Tel : +33170377661

Article 1 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Participation et de Vente (CGV) régissent les ventes de Produits ou de Services, effectuées au travers du site Internet de l'évènement Marche de la Mutualité, et sont parties intégrantes du Contrat entre l'Organisateur et le Participant. Elles sont pleinement opposables au Participant qui les a accepté avant de passer commande.

L' Organisateur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site Internet de l' Organisateur à l'adresse suivante :

<https://www.marchedelamutualite.re>

Le Participant déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Participation et de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction, ni réserve.

Le Participant reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le Participant déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par l' Organisateur constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

La participation à la Marche de la Mutualité 2026 est soumise au paiement d'une participation forfaitaire aux frais d'organisation.

Cette participation forfaitaire contribue notamment aux frais logistiques liés à l'évènement, tels que l'organisation, l'encadrement, la sécurité, l'assurance événementielle, le ravitaillement, la gestion des inscriptions et les prestations associées à la manifestation.

Le montant de cette participation forfaitaire est indiqué au Participant avant la validation définitive de son inscription.

Le paiement de cette participation conditionne la validation de l'inscription à l'évènement.

Article 2 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Participation et de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par l'Organisateur auprès d'acheteurs non professionnels (« le Participant»), désirant acquérir les produits proposés à la vente (« Les Produits ») par l'Organisateur sur le site <https://www.marchedelamutualite.re>

Les Produits proposés à la vente sur le site sont les suivants :

- Billets d'inscription et transports
- Repas et sandwichs
- Lunettes de Soleil
- Vêtements et casquettes
- Divers accessoires

Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées sur le site <https://www.marchedelamutualite.re> dont le Participant est tenu de prendre connaissance avant de commander.

Le choix et l'achat d'un Produit sont de la seule responsabilité du Participant .

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site <https://www.marchedelamutualite.re> et prévaudront sur toute autre document.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne du site <https://www.marchedelamutualite.re>

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de l'Organisateur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Participant.

Les produits présentés sur le site <https://www.marchedelamutualite.re> sont proposés à la vente pour le territoire de La Réunion.

Article 3 : Prix

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site <https://www.marchedelamutualite.re> lors de l'enregistrement de la commande par

l'Organisateur.

Les prix sont exprimés en Euros.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par l'Organisateur sur le site <https://www.marchedelamutualite.re>

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais l'Organisateur se réserve le droit, hors période de validité, d'en modifier les prix à tout moment.

Les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison. Les participants devront récupérer les achats sur les sites prévus à cet effet.

Le paiement demandé au Participant correspond au montant total de l'achat.

Une facture est établie par l'Organisateur et transmise par mail au Participant lors de la validation de sa commande.

Article 4 : Conclusion du contrat en ligne

Conformément aux dispositions de l'article 1127-1 du Code civil, le Participant doit suivre une série d'étapes pour conclure le contrat par voie électronique pour pouvoir réaliser sa commande :

- Connection au site et saisie des informations personnelles (coordonnées)
- Consentement et acceptation des présentes Conditions Générales de Participation et de Vente
- Sélection des produits et services
- Vérification des éléments de la commande .

Le cas échéant, avant de procéder à sa confirmation, le Participant a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix, et de corriger ses éventuelles erreurs, ou modifier sa commande via la touche précédente. La confirmation de la commande emportera formation du présent contrat.

- Paiement par chèque ou carte bancaire :

Validation du paiement (redirection vers la page sécurisée pour saisie de ses coordonnées bancaires). Pour les paiements par chèque, un mail de confirmation d'inscription sera envoyé. La remise des chèques sera effectuée en agence.

Le Participant recevra confirmation par courrier électronique du paiement de la commande, ainsi qu'un accusé de réception de la commande.

La langue proposée pour la conclusion du contrat est la langue française.

Les modalités de l'offre et des conditions générales de Participation et de Vente sont disponibles sur le site web de l'Organisateur.

L'archivage de la commande, et des détails de la commande et de la facturation est effectué sur un hub dédié aux participants dont l'accès se fait par un lien envoyé par mail lors de sa confirmation d'inscription. Il pourra modifier également son inscription, consulter la politique de confidentialité et les mentions légales. Ces informations peuvent être produites à titre de preuve du contrat.

Aux fins de bonne réalisation de la commande, le Participant s'engage à fournir ses éléments d'identification véridiques. L'Organisateur se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

Article 5 : Espace Participant- Compte

Le Participant doit s'inscrire en remplissant le formulaire et s'engage à fournir des informations sincères et exactes concernant son état civil et son adresse email.

Le Participant est responsable de la mise à jour des informations fournies. Il lui est précisé qu'il peut les modifier en se connectant au hub des participants.

Pour accéder à son espace personnel et aux historiques de commande, le Participant devra s'identifier à l'aide du lien unique envoyé par mail lors de son inscription.

A ce titre, le Participant s'en interdit toute divulgation. Dans le cas contraire, il restera seul responsable de l'usage qui en sera fait.

En cas de non-respect des conditions générales de Participation et de vente, le site <https://www.marchedelamutualite.re> aura la possibilité de suspendre voire de fermer l'inscription d'un Participant après mise en demeure adressée par voie électronique et restée sans effet.

Toute suppression d'inscription, quel qu'en soit le motif, engendre la suppression pure et simple de toutes les informations personnelles du Participant .

Tout événement dû à un cas de force majeure ayant pour conséquence un dysfonctionnement du site ou serveur et sous réserve de toute interruption ou modification en cas de maintenance, n'engage pas la responsabilité de l'Organisateur.

L'inscription entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de participation et de vente.

Article 6 : Produits et services

Ces produits ou services sont disponibles en quantités limitées. Nous avons fait de notre mieux pour afficher aussi clairement que possible les couleurs et images de nos produits lunettes solaires, casquettes et autres. Nous ne pouvons pas garantir que l'affichage des couleurs par l'écran de votre ordinateur sera précis.

Nous nous réservons le droit, sans toutefois être obligés de le faire, de limiter les ventes de nos produits ou services à toute personne, et dans toute région géographique ou juridiction. Nous pourrions exercer ce droit au cas par cas. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités de tout produit ou service que nous offrons. Toutes les descriptions de produits et tous les prix des produits peuvent être modifiés en tout temps sans avis préalable, à notre seule discrétion. Nous nous réservons le droit d'arrêter d'offrir un produit à tout moment. Toute offre de service ou de produit présentée sur ce site est nulle là où la loi l'interdit.

Les photographies, visuels et illustrations présentés sur le site sont fournis à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Cette mention ne fait pas obstacle à l'application des garanties légales dont bénéficie le consommateur.

Article 7 : Retrait

Les Produits commandés par le Participant seront remis sur des sites de retrait sur l'île de La Réunion, choisis lors de l'inscription.

Le retrait est réalisé par le transfert au Participant de la possession physique ou du contrôle du Produit. Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront remis en une seule fois.

L'Organisateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour mettre à disposition les produits commandés par le Participant sur les permanences choisies.

Les sommes versées par le Participant sont dues hors dispositions légales.

Le Participant est invité à vérifier l'état apparent des produits lors de leur retrait. Cette vérification ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur des garanties légales applicables, notamment en cas de défaut de conformité ou de vice caché.

Article 8 : Conformité

Les produits proposés dans le cadre de l'événement sont soumis aux garanties légales applicables, dans les conditions prévues à l'article 11 des présentes Conditions générales de participation et de vente.

Article 9 : Conditions de paiement et clause de réserve de propriété

Les produits demeurent la propriété de la Mutualité de la Réunion jusqu'au complet paiement du prix.

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé par carte bancaire et par chèque. Le prix est payable comptant par le Participant, en totalité au jour de la passation de la commande.

Les cartes émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales (Mastercard ou Visa).

Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par notre prestataire de paiement. Les informations transmises sont chiffrées dans les règles de l'art et ne peuvent être lues au cours du transport sur le réseau.

Une fois le paiement lancé par le Participant, la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte est irrévocable. En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, le Participant autorise l'Organisateur à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué. Le Participant confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage. En cas d'erreur, ou d'impossibilité de débiter la carte, la Vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole défini par le prestataire de paiement agréé intervenant pour les transactions bancaires réalisée sur le site <https://www.marchedelamutualite.re>

Les paiements effectués par le Participant ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par l' Organisateur des sommes dues.

L' Organisateur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés par le Participant si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Article 10 : Participation forfaitaire, modification, annulation et droit de rétractation

La participation à la Marche de la Mutualité 2026 est soumise au paiement d'une participation forfaitaire aux frais d'organisation. Le paiement de cette participation conditionne la validation de l'inscription.

Pour l'inscription à la Marche de la Mutualité 2026, les prestations liées à l'événement, aux repas, au transport ou aux activités proposées à une date déterminée ne bénéficient pas du droit légal de rétractation prévu pour certains contrats conclus à distance, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

À titre commercial, l'Organisateur permet toutefois au Participant de modifier son inscription ou de demander son annulation jusqu'au dimanche 2 août 2026 à 23h59. Lorsque cette demande est effectuée dans ce délai, elle peut donner lieu au remboursement de la participation forfaitaire aux frais d'organisation et, le cas échéant, des sommes versées pour les prestations ou produits associés, selon les modalités prévues aux présentes CGV.

Après le dimanche 2 août 2026 à 23h59, toute demande de modification ou d'annulation pourra être refusée par l'Organisateur, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 11 : Garanties légales

Les produits vendus bénéficient des garanties légales applicables, notamment de la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation et de la garantie contre les vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil.

En cas de défaut de conformité, le consommateur bénéficie des droits prévus par le Code de la consommation, notamment la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou lorsque les conditions légales sont réunies, la réduction du prix ou la résolution du contrat.

La mise en conformité du bien a lieu sans frais pour le consommateur.

Pour exercer ses droits, le Participant peut contacter l'Organisateur à l'adresse suivante : marche-de-la-mutualite@mutualite-reunion.fr.

Article 12 : Réclamations et médiation de la consommation

Pour toute réclamation relative à l'inscription, à la participation à la Marche de la Mutualité 2026 ou aux produits et prestations associés à l'événement, le Participant peut contacter l'Organisateur à l'adresse suivante : marche-de-la-mutualite@mutualite-reunion.fr.

La Mutualité de La Réunion s'engage à examiner toute réclamation dans les meilleurs délais et à rechercher une solution amiable adaptée, notamment lorsque la réclamation porte sur une demande de modification, d'annulation, de remboursement ou sur un

produit ou une prestation associé à l'événement.

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, le consommateur peut recourir gratuitement à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à un professionnel, après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à l'Organisateur.

Les coordonnées du médiateur de la consommation compétent pour le périmètre de la Marche de la Mutualité 2026 seront communiquées au Participant dès son identification.

Article 13 : Droits de propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de l'Organisateur. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Article 14 : Force majeure

L'exécution des obligations de l'Organisateur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. L' Organisateur avisera le Participant de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

Article 15 : Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

Article 16 : Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription à la Marche de la Mutualité 2026 et, le cas échéant, de l'achat de produits ou prestations associés, sont traitées par la Mutualité de La Réunion, en qualité de responsable de traitement.

Ces traitements ont notamment pour finalités la gestion des inscriptions, la gestion des achats et paiements, l'émission des factures, l'envoi des confirmations d'inscription, la gestion des demandes de modification ou d'annulation, ainsi que l'organisation pratique de l'événement.

Pour plus d'informations sur les traitements mis en œuvre, les bases légales

applicables, les destinataires, les durées de conservation et les droits des personnes concernées, le Participant est invité à consulter la politique de confidentialité de la Mutualité de La Réunion, accessible sur le site www.muta.re .

Les droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@mutualite-reunion.fr.

Article 17 : Droit applicable et clauses

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de participation et de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de participation et de vente.